

14/15

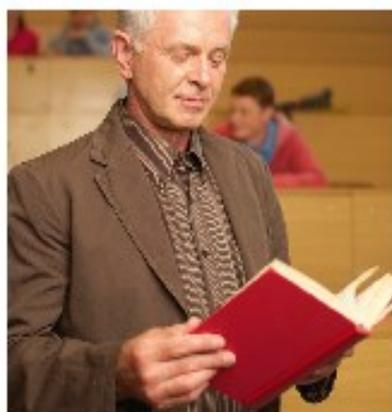
A FAIRE CIRCULER DANS TOUTES LES CLASSES AFFILIEES

NUMERO 81 juin 2015

LE BULLETIN

OCCE 68

Office Central de la Coopération à l'Ecole
12 Rue Messimy 68000 COLMAR
mail: occe68@wanadoo.fr
Site: occe68.eklablog.com
tél: 03 89 24 04 12
port: 06 33 22 73 94



UNE BANQUE À MON IMAGE, ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES.

Créé par des enseignants pour leurs collègues, le Crédit Mutuel Enseignant est LA bancassurance dédiée à tous les personnels du monde de l'éducation, de l'enseignement public et privé sous contrat avec l'Etat, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la culture, des sports et de la jeunesse. Banque authentiquement coopérative, le Crédit Mutuel Enseignant place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au coeur de ses préoccupations.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT DE COLMAR
9, PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY – 68027 COLMAR CEDEX
TÉL. : 08 20 00 08 96* – COURRIEL : CME68COLMAR@CREDITMUTUEL.FR

* 0,119 € TTC/min.

LE BULLETIN

OCCE 68

JUIN 15
N° 81

Association Départementale
HAUT-RHIN



AD 68
OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

SOMMAIRE :

La vie de votre association départementale	p 4
Les projets de l'association départementale	p 5
Mandataires : cas particuliers	p 6
Outils et infos pratiques pour la rentrée	p 7

DOSSIER STATUTAIRE après la dernière page contenant :

- Le compte-rendu financier statutaire
- Le compte-rendu d'activités statutaire
- L'engagement du mandataire
- Le quitus au trésorier mandataire
- Le formulaire de changement de mandataire (si besoin)

Merci de lire attentivement ces documents et de nous retourner remplis et signés ceux qui sont destinés à la gestion de l'Association Départementale OCCE 68.

MERCI DE FAIRE CIRCULER CE BULLETIN DANS TOUTES LES CLASSES et de veiller à ce que tout le monde le lise. Il est consultable également sur le site Internet de l'OCCE 68.

LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à notre dernière Assemblée générale dont vous trouverez le compte-rendu sur notre site, voici la composition de notre nouveau Conseil d'Administration : toutes ces personnes bénévoles ont la charge de pérenniser le fonctionnement statutaire de l'association. Elles se réunissent une fois par mois en conseil d'administration et se retrouvent également en commission pour préparer des projets coopératifs autour de l'EEDD, du Salon du livre en novembre, ainsi que pour gérer notre site informatique.

BUREAU :

Président : M. POLETTO Jean Pierre
Vice-présidente : Mme GINDENSPERGER M. Christine
Trésorier : M. GARCIA José
Secrétaire Général : M. LUTZ Jérémie

ADMINISTRATEURS :

M. BIRY Jean Luc	Mme BOËS Isabelle
M. BOUYSSOUNOUSE Pierre	M. BRAUN Roland
Mme SCHAFFHAUESER Nicole	Mme BAECHLE Astrid
M. BETTINGER Rémy	M. MEYER Claude
Melle KACHLER Martine	Mme SANCHEZ Caroline
Mme KOCH Lydie	Mme MAZZA Christine
Mme WODEY Arlette	

MEMBRE HONORAIRE : M. RUCH Pierre

AU SIEGE :

Nicole, notre secrétaire, vous accueille tous les matins de 8h00 à 12h00. Elle s'occupe plus particulièrement des affiliations et des changements de mandataires.

Jézabel, notre comptable, est disponible tous les après-midis de 13h30 à 17h00 et le mercredi jusqu'à 16h. Elle tient la compta du siège et peut vous aider en cas de besoin à gérer des situations comptables qui posent problème.

Catherine, notre animatrice départementale, peut vous conseiller sur des questions juridiques et techniques (assurances, engagement d'un artiste, organisation d'une tombola ...). Elle intervient également dans le cadre pédagogique. Cette année, ces interventions ont été les suivantes :

- ◇ **ANIMATIONS PEDAGOGIQUES** sur les thématiques de la prévention et gestion de conflits, les intelligences multiples, l'estime de soi, le film d'animation, la danse traditionnelle et la gestion d'une coopérative : 22 animations en circonscriptions et formation REP+ en secteur école-collège
- ◇ **INTERVENTIONS DANS LES CLASSES :**
Les ateliers philo : 20 classes Jeux coopératifs : 20 classes
- ◇ **INTERVENTIONS DANS LES ECOLES EN CONSEIL DES MAITRES, CONSEILS D'ECOLE OU FORMATION ECOLE :**
6 écoles : présentation de la coopérative scolaire, outils de prévention et gestion de conflits, réflexions sur la coopération, l'estime de soi.
- ◇ **FORMATION ESPE COLMAR ET STRASBOURG :**
2 conférences et 5 ateliers thématiques en Master 1ère année
- ◇ **INTERVENTIONS SPECIFIQUES**
18h à l'UHA en Master ESS - Formation des nouveaux mandataires - Formation de Directeurs - Formation second degré inscrite au PAF - Participation au forum pédagogique d'une circonscription - Stage de formation de 3 jours sur les pratiques coopératives.

SALON DU LIVRE 21 et 22 novembre 2015

Thème : A suivre...

Faites participer votre classe : c'est valorisant et motivant.

Nos propositions

Cycle 1 et 2 :



Jouez, inventez, mettez en scène et photographiez un épisode de l'histoire de la marotte la tortue, en utilisant le photorécit.

L'OCCE est à votre disposition pour une assistance technique et pour faire circuler les marottes.

Cette histoire à plusieurs classes sera projetée sur le stand du salon et mise en ligne sur le site.

Cycle 2 et 3 :

Une histoire à 100 fins :

A partir de l'énigme de départ suivante : *Dans cette drôle d'école, un petit singe aimait bien aller en classe du matin jusqu'au soir ... mais presque chaque jour, deux grands gorilles l'arrêtaient dans la cour et lui volaient le merveilleux goûter que sa maman avait préparé ...*

Ecrire, mettre en images la suite (texte, photo, photo montage, vidéo....support au choix).
Cette œuvre collective sera présentée sur le stand et sur le site.

Vos propositions sont aussi les bienvenues (projets à exposer ou encore jeux coopératifs)

Inscrivez-vous par mail dès aujourd'hui et jusqu'au 18 septembre :

ad68@occe.coop

Et toujours « **Copains qui dansent** », ce rendez-vous devenu aujourd'hui incontournable pour une centaine de classes dans le département

Ce projet est soutenu par nos partenaires du CME, de la MAE, du Conseil Général et de la Ville de Colmar que nous remercions chaleureusement. Il a été également subventionné par l'ACMISA en tant que projet fédérateur.

Comment s'inscrire ?

Les fiches d'inscriptions seront sur le site de l'OCCE 68 à la rentrée.

Pour ceux qui ne connaissent pas le projet, vous pouvez vous rendre sur le site de l'OCCE 68 onglet « Copains qui dansent ».

MANDATAIRE : REPERES POUR LA FIN D'ANNEE SCOLAIRE

En fin d'année scolaire, divers cas de figure touchent le devenir immédiat des coopératives scolaires.
Voici pour les situations les plus courantes quelques **CONSEILS** et **RECOMMANDATIONS** .

1. Vous quittez votre poste et personne ne veut reprendre le mandat :

La coopérative ne peut plus fonctionner légalement. Cette situation conduit à la dissolution.

Dans ce cas, la dévolution des biens fait l'objet d'une décision de l'Association Départementale **sur proposition de l'équipe éducative.**

- Principe de base : les biens acquis restent prioritairement à la communauté scolaire
- Ceci étant, dans le strict respect de la législation en vigueur.
- Le Mandataire va au bout de son mandat annuel et ajoute un courrier au CRF expliquant la situation et proposant une solution.
- En aucun cas il n'entreprit de démarches à la banque.
- L'équipe du siège se charge de tout.

2. Vous êtes mandataire dans une coopérative de classe dans une école à plusieurs classes adhérentes à l'OCCE 68.

Vous restez en poste :

C'est le cas le plus simple :

- Vous faites le bilan et l'inventaire en fin d'année.
- Vous poursuivrez les activités coopératives à la rentrée prochaine en vous ré-affiliant normalement.

Vous êtes nommé(e) sur un autre poste :

- Vous connaissez votre successeur, il reprendra la Coopérative :

- Cas simple également :
- Après votre bilan et l'inventaire, il demandera un "changement de mandataire" au siège de l'Association Départementale à l'aide du formulaire situé dans l'insert en fin du présent bulletin.
- Il pourra poursuivre sans autre problème la coopérative en se ré-affiliant.

- Vous ne connaissez pas votre successeur.

- Prévenez le siège de l'OCCE.
- Remettez tous les documents au siège de l'Association Départementale (au Directeur s'il en est d'accord).
- Nous contacterons directement votre successeur à la rentrée pour savoir s'il faut maintenir ou dissoudre la coopérative.

3. Vous êtes dans une classe d'une coopérative d'école.

- Il y a donc un seul mandataire pour plusieurs classes, même si, de façon interne, les classes peuvent avoir des projets et un fonctionnement autonomes.
- Cas assez simple dans la mesure où c'est le Conseil de Coopérative, composé des représentants des enseignants et en principe aussi des enfants de chaque classe, qui décidera de la dévolution des biens si vous quittez l'établissement.
- Dans le cas où votre successeur refuserait de s'inscrire dans la démarche, c'est au même Conseil Coopératif que reviendra la charge de statuer. Cette situation est parfois délicate.

4. Votre classe est une coopérative isolée dans une école à plusieurs classes.

Ce cas de figure, très rare, présente la plus grande variété de situations et nous sommes souvent confrontés ici au problème de légitimité de la dévolution des biens : sont-ils liés aux élèves, au poste, au maître, à une association de parents ?

Ces biens "appartiennent" statutairement à l'Association Départementale OCCE, mais dans tous les cas, ce sont encore LE BON SENS et les DECISIONS PRISES COOPERATIVEMENT qui seront nos meilleurs conseillers :

Vous restez en poste dans l'école, vous suivez vos élèves et vous changez donc de cours.

- Après bilan et inventaire, il est normal que vous poursuiviez la coopération sur la base des acquis de l'année précédente.

Vous restez en poste dans l'école, vous gardez le même cours, mais vous aurez d'autres élèves : c'est le cas le plus fréquent !

- Il nous paraît raisonnable d'en discuter avec les élèves que vous allez quitter, tenant compte, si possible, d'éventuels projets du futur maître de ces élèves, mais aussi de votre implication et de votre engagement au cours de l'année écoulée.
- Les reliquats peuvent donc être attribués à vos futurs élèves, ou suivre vos anciens élèves . C'est de l'éducation citoyenne par les actes.

Vous restez en poste dans l'école mais changez d'élèves et de cours :

- Les solutions seront recherchées de la même manière que précédemment.

Vous quittez l'école :

- Après bilan et inventaire, vous remettez au Directeur toutes les archives de la coopérative. Il demandera la dissolution au siège de l'Association OCCE Départementale.

Quand revient septembre ... Outils et infos pratiques

LES AGENDAS COOPERATIFS CYCLE 1, 2 ET LE TOUT NOUVEL AGENDA CYCLE 3

A COMMANDER pour la rentrée de septembre : le bon de commande est à télécharger sur le site

L'agenda coop est un outil pédagogique illustré dans lequel, chaque jour, les enfants découvrent une question et une activité pour apprendre à se connaître et s'estimer, aller vers les autres et mieux les respecter.

Prix : Agendas cycle 2 et 3 : 2.50 € Livre du maître : 5€
Agenda cycle 1 : 85 € outil collectif, CD + livre du maître - Recharge : 55 €

L'agenda coop c'est :

Pour les enfants :

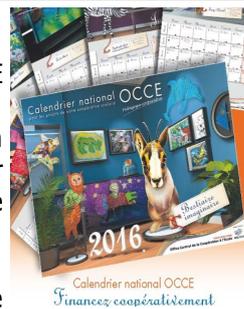
- Des questions pour développer l'esprit coopératif
- Une idée par jour pour apprendre à vivre ensemble
- Des activités pour développer l'estime de soi
- Des outils pour s'entraider



LES CALENDRIERS OCCE :

Le calendrier 2016 de l'OCCE est déjà arrivé !

Sa vente peut vous apporter un revenu non-négligeable pour financer les projets de votre coopérative.



La thématique de cette année est « Bestiaire imaginaire ». Il est personnalisable par chaque élève puisqu'un espace de création lui est réservé.

Prix d'achat : 1,85 €

INFOS RENTREE : COTISATION ET ASSURANCE

La cotisation de rentrée reste inchangée . Elle sera de 2,10 € pour l'année scolaire 2015/2016 à laquelle se rajoute 25 centimes d'assurance, soit **2,35 €**.

L'assurance couvre toutes les activités organisées par la coopérative : sorties, voyages, kermesses, spectacles ... Elle ne couvre pas les enfants durant les activités obligatoires qui se déroulent durant le temps scolaire et qui sont donc assurées par les parents : responsabilité civile pour les dommages causés aux autres, individuelle accident pour ceux causés à soi-même.

ECOLE MAURICE BARRES à Colmar, une gestion de la coopérative par les élèves

Depuis plusieurs années, les délégués d'élèves élus participent activement à la gestion du compte commun des délégués de l'école.

Les fonds de ce compte proviennent de la subvention versée par la CAC pour la collecte du papier, mais également d'une partie des participations volontaires versées par les parents.

Les délégués votent et approuvent les achats des jeux de cour, les aides à projets pour les classes ainsi que les aides à solidarité. Cette année, trois élèves de CM2 (Clémence, Lisa et Marine) gèrent les comptes avec le logiciel «ComptacoopWeb»

Elles assument l'enregistrement des pièces comptables après avoir pris connaissance de quelques principes de comptabilité.

Les 3 élèves ont visité la banque du Crédit Mutuel Enseignant pour approfondir leurs connaissances du monde bancaire.

Le projet pour la rentrée de septembre 2015 est de réaliser le budget du compte commun avec les délégués et de motiver 2 ou 3 élèves de CM1 pour prendre la relève ...



UN OUTIL A VOTRE SERVICE : LE LOGICIEL « COMPTACOOPWEB »

La compta en ligne qui vous permet en toute sécurité, sans soucis de sauvegardes, de gérer les finances de votre coop de n'importe quel poste connecté.

Cet outil permet également une prise en main à distance par notre comptable pour vous « dépanner » en cas de problèmes.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler Jézabel au siège les après-midi.

Prix de la licence annuelle : 9 €

CONTRAT MAE - MAIF / OCCE



Le contrat départemental multirisque
pour votre coopérative scolaire.

Conçu conjointement par la MAE et la MAIF

Conçu conjointement par la MAE et la MAIF dans le cadre
de la coassurance, ce contrat départemental multirisque
est souscrit par votre association départementale OCCE.

Les garanties de base :

- Responsabilité civile – Défense
- Dommages corporels (individuelle accident)
- Dommages aux biens
- Recours – protection juridique
- Assistance

La MAE est l'interlocuteur unique de
l'association départementale OCCE pour :

- la souscription et la gestion de votre contrat
- la transmission de la déclaration d'accident



MON PREMIER ASSUREUR

MAE du HAUT-RHIN • 02 32 83 60 68 • 66 avenue Robert Schuman - BP3187 - 68064 MULHOUSE CEDEX • mae68@mae.fr
www.mae.fr - Retrouvez nos outils de prévention sur mae-prevention.org